

APPEL D'OFFRES



TP20-03 DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES MUNICIPALITÉ DE NEGUAC, N.-B.

Des soumissions seront reçues pour le déneigement des rues municipales pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, plus une année d'option soit du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024. Les travaux incluent le déneigement, le sablage et le déglçage des surfaces de rues. Les soumissions seront seulement acceptées dans des enveloppes cachetées dont le contenu est clairement indiqué jusqu'à **11h00, vendredi 5 juin 2020**, au bureau de :

M. Jeannot Doiron - Directeur général
Municipalité de Neguac
1175 rue Principale, Suite 1
Neguac, N.B. E9G 1T1

On peut se procurer les documents de soumissions à l'endroit ci-dessus.

Une garantie de soumission de 7,500.00 \$ sous forme de chèque certifié établi à l'ordre de la municipalité de Neguac doit accompagner la soumission.

Le dépouillement des soumissions aura lieu au bureau municipal de la Municipalité de Neguac immédiatement après l'heure limite de réception des soumissions. L'adjudication des travaux ne se fera pas au moment du dépouillement.

La Municipalité de Neguac ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Jeannot Doiron
Directeur général